

La femme et l'économie nationale

Autor(en): **A.R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 33

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La femme et l'économie nationale.

Tel est le titre d'une brochure allemande qui nous est tombée sous la main l'autre jour et qui nous a un peu effrayé d'abord. Mais, après l'avoir parcourue, nous y avons trouvé un si grand nombre d'idées saines que nous voulons en communiquer quelques-unes à nos lecteurs :

L'ordre, dit le professeur L. von Stein, auteur de la brochure, ne peut pas donner la possession, mais il double la valeur de ce que l'on possède. L'ordre, c'est la paix parmi les petites choses qui remplissent la maison, c'est le premier sceau que leur imprime la femme. Par là, la femme étend son activité dans les sphères les plus grandes et les plus élevées. L'ordre, des choses et du temps amène l'ordre du travail et de la volonté. C'est par l'harmonie rigoureuse des heures et des minutes, des tables et des chaises, des mille petites choses qui nous entourent, que commence l'éducation de l'enfant et souvent même celle du mari.

Mais l'ordre n'est qu'une petite partie du travail journalier de la femme. Outre le désordre, il y a encore un autre ennemi dans la maison, ennemi auquel seule la main de la femme peut résister. Il y a dans la nature une force mystérieuse qui tend à détruire ce que l'homme a produit ou créé. Ici, c'est l'atome de granit qui se fixe sur le rideau et qui scie le fil; là, c'est le frottement qui use l'étoffe; ailleurs, c'est la chaleur qui s'attaque à la viande et au beurre; c'est un clou qui déchire l'habit; c'est la jambe d'une chaise qui branle... c'est chaque jour autre chose, et toujours, au commencement, ce n'est rien ou presque rien, et le lendemain, tel ou tel objet est hors d'usage et doit être remplacé.

Qui luttera contre toutes ces forces ennemies? C'est la femme, c'est elle qui poursuivra l'atome ennemi avec la brosse et le linge à essuyer; c'est elle qui aura compassion de l'étoffe menacée et qui ira à son secours avec l'aiguille et le fil; c'est elle qui reconnaîtra partout le danger et qui saura y porter remède; c'est elle qui sera la protectrice de la maison en joignant la propreté à l'ordre.

Démontrons, par exemple, par des chiffres quelle importance il y a à raccommo-der les bas et les chemises? Supposons que les 2,500,000 habitants de la Suisse possèdent seulement en tout 8,000,000 de

chemises, valant 20,000,000 de francs. Nul ne contestera qu'en raccommo-der soigneusement les chemises, on peut les faire durer au moins 10 % plus longtemps, c'est-à-dire que, seulement pour cet objet, les femmes peuvent augmenter annuellement la fortune de la Suisse de 2 millions de francs. Si l'on fait le même calcul pour les bas, le linge de table et de cuisine, les habits, les ustensiles de ménage, etc., etc., on se convaincra facilement que le rôle de la femme a une grande importance dans l'économie nationale.

Supposons encore que dans chacune des 500,000 familles de la Suisse, il se perde en moyenne, journalièrement, 20 centimes en viande ou légumes qu'on laisse se gâter, en bois que l'on brûle inutilement, etc.; 20 centimes, ce n'est rien, n'est-ce pas? Mais 20 c. par jour, cela fait 73 fr. par an; 20 c. par jour et par famille, cela fait journalièrement 100,000 fr. pour la Suisse, et 36,500,000 fr. par an.

Ajoutons, en terminant, que M. de Stein n'oublie pas la mission idéale de la femme, et qu'il ne doute nullement que l'avenir doit changer bien des choses dans la position de la femme et dans ses rapports avec la société; mais ce que nous avons dit suffira pour montrer qu'il n'est pas partisan de ce que l'on entend ordinairement par émancipation des femmes.

A. R.

On raconte qu'une commune du Valais, incommodée par une nuée de sauterelles, a cru n'avoir d'autre moyen de se débarrasser de ces insectes qu'en les excommuniant. Tous les habitants ont fait sur le territoire une procession pendant laquelle on récitait les exorcismes; mais malheureusement les insectes rebelles n'ont pas voulu déférer aux ordres réitérés qu'on leur notifiât, et cela heureusement pour les communes voisines sur lesquelles ils se seraient indubitablement jetés. Cette procession n'a cependant pas été sans effet: toutes les sauterelles qui se sont trouvées sur les pas des villageois ont été écrasées sans miséricorde.

Cette croyance que les animaux étaient susceptibles d'excommunication était fort commune au XVI^{me} siècle. Le 17 avril 1512, l'évêque de Langres décerna un mandement contre les souris et les sauterelles qui mangeaient les blés, et les cita à comparaître devant lui. Il y eut monitoire et fulmigation le 13 juin suivant.